

DÉMARCHES D'INSCRIPTION AU LYCÉE BOISJOLY POTIER RENTRÉE 2026 – CLASSE DE SECONDE

BUREAU DES STAGES

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'inscription de votre enfant au lycée Boisjoly Potier, nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des informations et pièces requises ci-dessous, et de constituer votre dossier en conséquence.

1. DOSSIER PFMP – ALLOCATION

Afin de permettre le traitement de l'allocation liée aux Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP), vous devez fournir les pièces justificatives suivantes :

- **Copie du livret de famille**
- **Copie du RIB**
- **Copie d'une pièce d'identité de l'élève** — ce document est indispensable pour l'attribution de l'allocation.
- **Autorisation signée du responsable légal**

 Attention, d'autres pièces pourront être demandées selon la situation de l'enfant. Voir Fiche allocation PFMP « Récapitulatif des choix de versement de l'allocation de PFMP ».

2. APTITUDE MÉDICALE – ÉLÈVES INSCRITS EN PMIA, REMI, CDBTP ET 1^{er} CAP MET

L'accès aux plateaux techniques et aux formations en milieu professionnel est subordonné à une visite médicale obligatoire, destinée à vérifier l'aptitude de votre enfant aux activités du métier choisi.

À ce titre, nous vous demandons de prendre note des points suivants :

- Votre enfant devra se munir de son carnet de santé le jour de la visite médicale, qui sera organisée au sein de l'établissement. La date et l'horaire vous seront communiqués ultérieurement.
- **Le questionnaire de santé, dûment complété et signé par l'élève ainsi que par le(s) parent(s) ou responsable(s) légal/légaux, devra être remis à l'établissement lors de l'inscription.**

3. ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Pour les élèves inscrits en filière industrielle (PMIA, REMI, CDBTP, 1^{er} CAP MET), le port des équipements de protection individuelle est obligatoire pour accéder aux plateaux techniques.

Les équipements requis sont les suivants :

- **Chaussures de sécurité**
- **Bleu de travail**

Ces **équipements devront être fournis par la famille** dès le début de l'année scolaire pour accéder au plateau technique.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le bureau des stages

Autorisation du représentant légal

Année scolaire 2026-2027

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel

Je soussigné (e) (Nom, prénom) : _____

Représentant légal de l'élève mineur : (Nom, prénoms) _____

Inscrit au **Lycée BOISJOLY POTIER**

En classe de (niveau, diplôme, spécialité) _____

Autorise ce-tte dernier-e à recevoir sur son compte bancaire le virement de l'allocation dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.

N'autorise pas ce-tte dernier-e à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel. À ce titre, l'allocation est versée sur mon compte en tant que représentant légal de l'élève mineur (joindre RIB).

Conformément à l'arrêté du 11 août 2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, **cette autorisation doit être accompagnée d'une copie de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal et l'élève mineur ci-dessus mentionné (livret de famille, ...).**

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend (Nom, prénoms de l'élève) _____ sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Les informations que nous vous demandons au moyen de cette autorisation sont nécessaires pour le versement de l'allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle. Ces informations sont enregistrées dans le traitement de données « APLYPro », mis en place sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale pour le respect d'une obligation légale au sens du c) du 1 de l'article 6 du RGPD. Vous pouvez exercer votre droit de retrait du consentement sur cette autorisation auprès de l'établissement dont le bénéficiaire dépend. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données personnelles et sur l'exercice de vos droits dans le cadre de l'application « APLYPro », vous pouvez consulter les mentions informatives relatives à la protection de données à caractère personnel disponibles sur la décision d'attribution annuelle remise à l'élève bénéficiaire.

Date et signature du représentant légal

ALLOCATION DE PFMP - Année scolaire : 2026-2027

L'allocation financée par l'État est versée à l'ensemble de tous les élèves, sous statut scolaire, inscrits dans un établissement public ou privé sous contrat. Ces élèves préparent en formation initiale un diplôme professionnel de niveau 3 ou 4 relevant des ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'agriculture et de la mer.

Le montant de l'allocation est fonction du nombre de jours de Période de Formation en Milieu Professionnel effectivement réalisé par l'élève dans le cadre de sa formation.

Récapitulatif des choix de versement de l'allocation de PFMP

Ces pièces justificatives portent, d'une part, sur l'identité du bénéficiaire, en l'occurrence le lycéen professionnel, et d'autre part, sur le compte bancaire sur lequel sera versée l'allocation et l'identité de son titulaire.

Favoriser l'affirmation de l'autonomie du lycéen, avec le versement de l'allocation sur le compte personnel de l'élève

<input type="checkbox"/> Choix 1	<input type="checkbox"/> Choix 2	<input type="checkbox"/> Choix 3
Elève majeur	Elève mineur (*) Compte bancaire de l'élève	Elève mineur (*) Compte bancaire du représentant légal
<input type="checkbox"/> R.I.B. de l'élève majeur	<input type="checkbox"/> R.I.B. de l'élève mineur	<input type="checkbox"/> R.I.B. du représentant légal
<input type="checkbox"/> Copie de la pièce d'identité de l'élève	<input type="checkbox"/> Copie de la pièce d'identité de l'élève	<input type="checkbox"/> Copie de la pièce d'identité de l'élève
	<input type="checkbox"/> Autorisation du responsable légal	<input type="checkbox"/> Copie de la pièce d'identité du responsable légal titulaire du compte bancaire
	<input type="checkbox"/> Document justifiant de la qualité du représentant légal (livret de famille ou acte de naissance)	<input type="checkbox"/> Autorisation du responsable légal
		<input type="checkbox"/> Document justifiant de la qualité du représentant légal (livret de famille ou acte de naissance)

* A la date de sa majorité, l'élève majeur devra **OBLIGATOIREMENT** fournir ses coordonnées bancaires.

Pour tout changement de situation, en informer le bureau des « PFMP/STAGES » et se référer aux éléments ci-dessus.

RENTÉE 2026-2027 - ALLOCATION PFMP

ALLOCATION PFMP – INFORMATIONS CLÉS

Quel est le montant de l'allocation ?

Le montant de l'allocation varie selon le niveau de formation de l'élève :

Filière	Année scolaire	Montant par jour de stage
CAP	Première année	10 € / jour
	Deuxième année	15 € / jour
Baccalauréat professionnel	Première année (2nde)	10 € / jour
	Deuxième année (1re)	15 € / jour
	Troisième année (Terminale)	20 € / jour

Seuls les jours effectivement travaillés sont rémunérés.

Ne sont pas pris en compte pour l'allocation :

- Les **jours d'absence**, même justifiés (maladie, RDV, etc.)
- Les **jours fériés**
- Les **jours non travaillés** (ex. le mercredi, si l'entreprise ne reçoit pas les stagiaires ce jour-là)

Conditions pour recevoir l'allocation

- Avoir **transmis tous les documents demandés** dans les délais.
- Fournir une **attestation de fin de PFMP** signée, avec le **nombre exact de jours travaillés**.



Questionnaire de santé à remplir par les parents

1ère année de CAP 2nde Bac Pro

Dans le cadre de sa formation professionnelle, votre enfant aura à utiliser des équipements et/ou des produits entrant dans le cadre des travaux réglementés. Etant mineur, il doit obligatoirement obtenir au préalable un avis médical d'aptitude délivré par le médecin de l'éducation nationale (art 4153-40 du code du travail) .

Nom et prénom de l'élève.....
Né(e) le.....

Formation suivie :
Classe :

Nom et prénom des responsables légaux

Tél. 0262..... 0692..... 0692.....
Courriel :@.....

Nom et coordonnées du médecin traitant :.....
.....

Merci de COMPLETER LE QUESTIONNAIRE ci-dessous et de le remettre à votre enfant accompagné du CARNET DE SANTE le jour de la visite médicale.

Vos réponses sont strictement confidentielles, soumises au secret médical.

1. Maladies présentées antérieurement par votre enfant :

A-t-il déjà eu des convulsions ? non oui

Si oui, à quel âge ?

A-t-il eu d'autres maladies neurologiques ? non oui

Si oui, s'agissait-il d'une méningite ? non oui

A-t-il eu des maladies respiratoires ou allergiques ? non oui

Si oui, précisez

A-t-il eu des problèmes de hanche ou de dos ? non oui

A-t-il eu des accidents ? non oui

Si oui, précisez.....

A-t-il été hospitalisé, opéré,... ? non oui

Si oui, précisez

2. Actuellement, votre enfant présente-t-il :

- Des problèmes de vue ? non oui
Porte-t-il des lunettes ou des lentilles ? non oui
- Des problèmes d'audition ? non oui
- De l'asthme non oui
- De l'allergie non oui
Si oui, savez-vous ce qui déclenche cette allergie ?
- De l'eczéma, de l'urticaire non oui
- Des vertiges, des pertes de connaissance, des malaises non oui
- Des problèmes de dos ou d'articulations non oui
- Des maux de tête non oui
- Une dispense d'EPS non oui
Si oui, pourquoi ?
- Votre enfant est-il souvent absent ? non oui
Si oui, pourquoi ?
- Votre enfant est-il suivi par un spécialiste, un psychologue, un psychiatre, un orthophoniste, un orthoptiste....? non oui
Si oui, précisez
- Votre enfant a-t-il un traitement ? non oui
Si oui, précisez.....
- Avez-vous autre chose à signaler sur la santé de votre enfant?
-
-

3. Vaccination : tout élève doit être à jour des vaccinations et rappels obligatoires prévus par la loi

4. Information importante : La consommation de produits psycho-actifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médicaments peut avoir des conséquences en cas d'utilisation de machines dangereuses ou de conduites d'engins.

Elle peut entraîner une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle dispensée pendant le temps nécessaire.

Je déclare avoir pris connaissance de l'information ci-dessus.

A....., le

Signature de l'élève

Signature des parents/responsables légaux